



PROCES VERBAL
De la 13^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 4 novembre 2015 à 18h15
13 bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Jean-Louis David, Philippe Passot, Eliane Grenard,

EXCUSE : Jean-Daniel Maire (pouvoir à Raphaël Perrin) Alain Mouret (pouvoir à Nadia Lahu), Isabelle Heurtier (pouvoir à Jean-François Demarchi), Jean-Jacques Baroni (pouvoir à Daniel Monneret)

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 4 novembre 2015, datée du 29 octobre 2015 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

M. Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

Le Président demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour, qui seront traités en questions diverses :

- Renouvellement du contrat avec l'Hebdo du Haut-Jura
- Utilisation de salles du conservatoire de musique par une école élémentaire

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du bureau.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 11^{ème} bureau du 2 septembre 2015 et du 12^{ème} bureau du 7 octobre 2015.

Les compte-rendus sont adoptés à l'unanimité. Il est proposé que les compte-rendus soient désormais diffusés aux mairies dès leur validation ainsi que sur le site internet de la communauté de communes. Les membres présents acceptent cette proposition dans le but d'améliorer l'information quant au suivi des dossiers.

2/ COMMUNICATIONS OFFICIELLES

2-1 Décisions du Président : Les décisions prises par le président depuis le dernier bureau sont présentées aux membres du bureau :

- Médiathèque antenne de Saint-Lupicin avenant n°1 à la décision n°15-2011
- Médiathèque antenne de Viry avenant n°1 à la décision n°65-2011
- Equipement en signalétique des pistes et itinéraires du Domaine nordique des Hautes-Combes (Jura)
- Equipement en réseau de radiocommunication numérique du Domaine nordique
- Travaux d'amélioration de pistes du Domaine nordique

3/ADMINISTRATION GENERALE

-1 CDT : opération Lens - attribution de lots

Dans le cadre de l'organisation d'une opération mix-marketing en collaboration avec le collectif « Filière Neige » du CDT Jura en qualité d'invités d'honneur de la ville de LENS du 10 au 15 novembre 2015, deux actions d'envergure sont au programme :

Opération centre-ville de Lens (parvis de l'Hôtel de Ville) :

Du 10 au 15 novembre 2015 : plusieurs chalets seront mis en place pour présenter les diverses facettes du massif jurassien, dont un pour l'ASF montrant l'artisanat jurassien, et des animations Biathlon gérées par les ESF ainsi que l'organisation de Jeux-Concours.

Opération magasin Décathlon à Vendin-le-Vieil :

Les 13 et 14 novembre 2015 : information touristique et organisation de Jeux-Concours.

Pour l'organisation des jeux-concours tout au long de cette semaine de promotion du massif et dans le but d'attirer des touristes sur le territoire, il est proposé de doter ces jeux de lots.

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité, de doter les jeux-concours des lots suivants :

- Un stage de 2 jours pour une personne à l'Atelier des Savoir-Faire (choix entre une vingtaine de thèmes variés) – 2 jours de stage pour une valeur d'environ 180 € - A utiliser de mars à octobre 2016
- 30 entrées Atelier des Savoir-Faire : valeur unitaire de 5 € (soit valeur globale de 150 €), valables jusqu'au 31 décembre 2016
- 30 entrées Musées de l'Abbaye : valeur unitaire de 6 € (soit valeur globale de 180 €), valables jusqu'au 31 décembre 2016
- 10 forfaits « semaine » toutes activités nordiques et alpines confondues hors traîneaux (Secteur Hautes-Combes, Forêt du Massacre, Darbella, Combes du Lac pour le nordique et Lajoux, Les Moussières, la Pesse pour l'alpin) - Valeur unitaire de 85 € (soit valeur globale de 850 €) ; valables jusqu'à mi-mars 2016.

Un bilan sera fait de l'utilisation de ces coupons au 31/12/2016.

3-2 Assurances de la collectivité : attribution des lots

Les contrats d'assurance arrivent à leur terme le 31/12/2015.

Une mission d'assistance à la mise en concurrence a été confiée au cabinet Arima Consultant.

Le marché été lancé en appel d'offres pour la souscription des nouveaux contrats d'assurance le 09/07/2015 pour une durée de 4 années.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 07 et 19/10/2015 et propose de retenir les offres suivantes :

LOTS	DESIGNATION	ASSUREUR ACTUEL	MONTANT ACTUEL PRIME TTC	ASSUREUR CHOISI	MONTANT PRIME TTC
1	Dommages aux biens et risques annexes	BTA	16 046 €	SMACL	16 031.49 € (formule alternative 1)
2	Responsabilité civile et risques annexes	MMA	3 548 €	MMA	2 035.20 €
3	Véhicules et risques annexes	SMACL	8 236 €	SMACL	7 113.56 € (avec auto collaborateurs et bris de machines)
4	Protection juridique et fonctionnelle	CFDP	1 152.37 €	CFDP	1 152.37 €
5	Expositions temporaires et permanentes	GRAS SAVOYE AXA	4 022 €	GRAS SAVOYE AXA	3 956.63 €

Le bureau communautaire autorise le président à signer les actes d'engagement et toutes pièces afférentes à ce dossier, à l'unanimité.

4/PERSONNEL

Le bureau est informé de l'arrivée, ce lundi, de Mme Mélyan BAVOUX, technicienne SPANC et du départ, le 23 novembre de Mme Tülay ARSLAN, qui rejoint son futur époux dans la région de Chambéry.

5/FINANCES

5-1 CIS Vallée de la Bienne - demande de participation financière

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation de la caserne des pompiers de Vaux les St Claude, la communauté de communes est sollicitée par Jura Sud pour participer financièrement à cet équipement. Le montant HT des travaux est de 170 049.00 €.

- Les recettes attendues sont les suivantes :

SDIS 41,20 %	70 024,50 €
Réserve parlementaire 5,9 %	10 000,00 €
C.C. JURA SUD 35,30 %	60 017,00 €
Commune de Vaux les St Claude 13,10 %	22 287,50 €
Commune de Jeurre 4,5 %	7 720,00 €

La communauté de communes est sollicitée à hauteur de 30 000 € soit par fond de concours, soit par une participation à hauteur de 3 275 €/an pendant 10 ans.

Il est rappelé que les communes de Chassal et Molinges n'ont pas à ce jour achevé de payer leur emprunt pour l'équipement de la caserne Chassal. De plus, la commune de Molinges a d'ores et déjà délibéré pour fixer sa participation dans ce futur équipement à hauteur de 5 000 €.

Le bureau communautaire s'interroge sur l'aspect réglementaire de l'opération. Après échanges de vues, il est décidé, pour l'instant, de ne pas participer à ces travaux d'extension et de laisser aux communes concernées le choix d'une participation ou non à l'investissement envisagé.

5-2 Adhésion au Cloud SIDEC

La Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude a aujourd'hui environ 80 postes de travail informatiques, dont les serveurs et les portables, sur une dizaine de sites différents.

Parmi ces sites, trois ont des serveurs : le Musée de l'Abbaye, la médiathèque de Saint Claude et le Siège. Ceux du Musée et du Siège sont obsolètes. Leur capacité n'est plus suffisante au regard des données stockées et de la puissance demandée. Le coût d'achat d'un serveur nécessaire au siège serait d'environ 4 000 € et celui du Musée d'environ 1 000 €, sans les systèmes d'exploitation. Actuellement, le conservatoire de Saint Claude est encore relié à un serveur de la Mairie de Saint Claude.

Enfin, il est aujourd'hui difficile, pour des raisons de capacité de stockage des serveurs, mais aussi de capacité des réseaux internet, de partager des dossiers et des informations sur l'ensemble des services de la Communauté de Communes.

C'est pourquoi, une solution a été cherchée pour palier le coût financier de l'achat de matériel, le coût de maintenance et les problèmes techniques rencontrés.

Il est proposé de stocker les données informatiques, mais aussi d'héberger nos messageries et nos logiciels sur un « cloud », c'est-à-dire un serveur dédié non hébergé dans nos bâtiments. Le SIDEC propose ce type de service, avec un stockage physique des serveurs dans leur bâtiment à Lons le Saunier, ce qui garantit en partie le respect de la confidentialité des données.

Le coût de ce service est 2 520 € par an, ajouté au coût actuel de maintenance des logiciels Magnus, le coût sera porté à 3 935.60 € annuels

Le bureau communautaire valide à l'unanimité l'adhésion à ce service et autorise le président à signer tout document afférent.

-3 Musée de l'abbaye / donations Guy Bardone - René Genis : Vente d'ouvrages, marque-pages et affiches d'exposition

Suite à un don de produits fait par un collectionneur – prêteur d'œuvres dans l'exposition de Pierre Lesieur, le musée propose de vendre en boutique :

- un ouvrage intitulé *Pierre Lesieur, dessins*, collection la mémoire de l'œil, 2005, au prix de 15.00 € pièce
- un ouvrage intitulé *Pierre Lesieur, dessins et peintures*, collection la mémoire de l'œil, 2004, au prix de 30.00 € pièce
- des marque-pages au prix de 1.00 €
- de nouvelles cartes-postales de reproductions d'œuvres de Pierre Lesieur au prix de 1.00 € ainsi que la vente d'affiches d'exposition au prix de 1.00 €

Le bureau communautaire approuve les présents tarifs afin de permettre leur mise en vente à la boutique du Musée, à l'unanimité.

6/ ECONOMIE

6-1 ASF : Pépinière d'artisans : recalage du plan financier FNADT

Suite à la réception de la notification d'une décision attributive de subvention du Conseil Régional de Franche-Comté en date du 23 octobre 2015 et suite à de récents échanges avec le Commissariat de Massif sur le projet de création d'une pépinière d'artisans à l'Atelier des Savoir-Faire de Ravilloles. Philippe PASSOT souligne tout l'intérêt de ce projet qui contribuera à l'installation de jeunes artisans et à l'animation du site. Il espère que ces ateliers in situ contribueront également à fidéliser les artisans et à redynamiser l'Atelier des Savoir-Faire.

Le Bureau Communautaire valide le nouveau plan de financement, sollicite le Commissariat de Massif et autorise le Président à signer tous les documents utiles aux demandes de financements, à l'unanimité:

Commissariat de Massif (FNADT)	30 %	120 805,80 € HT
Conseil Régional Franche-Comté	40 %	161 074,40 € HT

Fonds propres CC Haut-Jura Saint-Claude	30 %	120 805,80 € HT
TOTAL GLOBAL OPERATION	100 %	402 686,00 € HT

7/ LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7-1/7-2 Lotissements sur le Monceau et en Poset : CAO choix du maître d'œuvre

Le bureau du 15 juillet 2015 avait désigné le cabinet Colin pour les deux missions de maîtrise d'œuvre. Le cabinet Verdi ayant fait un recours sur ce choix pour offre anormalement basse, la consultation a été relancée

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 octobre.

Après examen, les candidats ont été invités à justifier et à valoriser le temps consacré à leur mission.

Pour chaque lotissement, l'analyse des offres se traduit par un tableau de détail, un tableau comparatif et un rapport d'analyse.

Ces pièces ont été examinées par la CAO le mercredi 28 octobre.

La CAO propose au bureau communautaire de retenir le cabinet Colin pour ces deux lotissements.

le bureau communautaire suit l'avis de la CAO et autorise, à l'unanimité, le président à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

8/ ENVIRONNEMENT

8-1 TEPCV : appel à projet

Dans le cadre de l'appel à projet Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) réalisé par le ministère de l'Ecologie et dont le PNR du Haut-Jura a été lauréat, la Communauté de communes a été retenue pour le projet suivant : acquisition de vélos et VTT à assistance électrique. Ce projet a été présenté sous forme d'une commande groupée portée par la Communauté de communes, avec la Ville de St Claude et la Communauté de communes Jura Sud.

La Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma directeur des déplacements doux. Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence pour le développement des activités touristiques, la Communauté de communes engage actuellement une réflexion autour de la pratique du VTT sur le territoire. Cette action permet de répondre à ces deux objectifs de manière complémentaire.

Une réflexion est engagée avec l'Office de tourisme pour mettre à disposition ces VTT auprès de professionnels (hébergeurs, loueurs de matériels...) et en fixer les modalités.

Le Bureau communautaire valide le projet tel que présenté et autorise le président à signer la convention avec le Ministère et tout document relatif à ce projet, à l'unanimité.

9/ PATRIMOINE / BATIMENTS

10/ TOURISME

10-1 Programme de développement du VTT

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude se situe au cœur d'un territoire de moyenne montagne qui se prête parfaitement à la pratique du VTT. Le VTT reste un sport nouveau dans lequel l'évolution rapide du matériel bouleverse les habitudes. Dans le but de maintenir un niveau de satisfaction élevé, l'offre VTT doit répondre au maximum aux attentes des pratiquants.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé au Bureau Communautaire de mener une étude de faisabilité d'un programme d'action dédié à cette thématique en s'adjoignant des compétences de professionnels et spécialistes du VTT pour définir les meilleures opportunités et ainsi proposer une offre VTT de qualité et adaptée aux pratiques nouvelles de la discipline.

Cette étude permettrait la définition d'une offre VTT nouvelle s'articulant autour des points suivants :

- Définition des types de zones ludiques (pump-track, bike-park...) et proposition des lieux d'implantation
- Proposition d'une offre VTT Enduro (choix des itinéraires, animation foncière, ...)
- Proposition d'une offre de randonnée VTT XC et VTT à assistance électrique (VAE)
- Étude sur la mise en place d'un système de navettes pour le transport de pratiquants
- Conseils en communication pour l'offre VTT

En outre, ce projet s'inscrit parfaitement dans le schéma de déplacement doux du projet de SCOT.

Le coût global de cette étude serait de 26 250 € TTC à déclinier sur 3 années.
Le plan de financement proposé est le suivant :

Commissariat de Massif (FNADT)	50 %	13 125 € TTC
Conseil Départemental du Jura	30 %	7 875 € TTC
Fonds propres CC Haut-Jura Saint-Claude	20 %	5 250 € TTC
TOTAL GLOBAL OPERATION	100 %	26 250 € TTC

Le Bureau Communautaire valide le plan de financement présenté, sollicite le Commissariat de Massif et le Conseil Départemental du Jura et d'autorise le Président à signer tous les documents utiles aux demandes de financements, à l'unanimité.

10-2 La Gélinotte : courrier mairie de Lavans

Le président rappelle la position du bureau en 2014 qui avait été décidé que les communes qui disposaient de montées participeraient à hauteur de 1 euro, par montée.

La communauté de communes pourrait être partie prenante si ce service desservait plus de communes de son territoire et valorise le domaine nordique des Hautes Combes.

La ville de Saint-Claude demande une participation financière plus importante à la commune de Lavans les St-Claude au service transport de « La Gelinotte ». Philippe Passot souligne qu'il n'a jamais donné son accord que ce soit pour l'arrêt à Lavans ou le montant de la participation ; il n'est pas contre mais souhaite que la question soit traitée plus globalement.

Le bureau communautaire demande que le point soit fait avec la ville de St Claude avant le début de la saison hivernale.

10-3 Domaine nordique des Hautes-Combes : conditions générales de vente et d'utilisation des redevances

Pour répondre de façon homogène aux éventuels problèmes qui pourraient se poser (fraude sur les Pass Saison, non présentation du Pass...), l'Espace Nordique Jurassien a rédigé des conditions de vente et d'utilisation pour les redevances Montagnes du Jura.

L'ENJ demande d'afficher ces CGVU au départ des pistes, dans les points de vente et sur internet, dans le cadre de la vente en ligne.

Le bureau communautaire valide unanimement la proposition de CGVU des redevances du Domaine nordique des Hautes Combes ainsi que leur affichage et leur diffusion.

10-4 Domaine nordique des Hautes-Combes : Tarifs complémentaires

Actuellement sur le domaine nordique, lorsqu'un usager est contrôlé sur une piste sans forfait, ou avec un forfait non valide, il lui est demandé de s'acquitter d'une redevance Séance à 8€. Afin de créer un effet dissuasif, le bureau communautaire, sur proposition de l'ENJ, valide à l'unanimité le tarif supérieur intitulé « Séance - contrôle sur pistes » à 15€.

Sur les dernières saisons, il y a eu peu de demandes de duplicata de forfait (perte ou vol) et ceux-ci étaient réalisés gratuitement par la collectivité. Pour aligner cette pratique aux CGVU éditées par ENJ et certains autres sites nordiques, le Bureau communautaire valide à l'unanimité, la facturation d'un duplicata à 10€.

11/ SPORTS

11-1 Soutien candidature Ville de Paris aux JO 2024

La ville de Paris soutenu par le CNOSF a fait acte de candidature à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront en 2024.

L'AMF souhaite que les collectivités soutiennent cette candidature, le CIO étant a priori très attentif à l'importance de la mobilisation et du consensus national autour de cette candidature.

Le bureau communautaire donne un avis favorable pour le soutien de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude à la ville de Paris dans sa candidature à l'organisation de ces jeux.

12/ CULTURE

12-1 Médiathèque: approbation de la convention JUMEL avec le conseil départemental

Depuis 2006, la médiathèque communautaire participe au portail départemental JUMEL (Jura Médiathèque en Ligne). Les modalités de participation de la Communauté de communes sont définies par une convention annuelle qui engage financièrement la collectivité.

La participation à ce portail permet aux abonnés des médiathèques, d'accéder aux ressources des bibliothèques jurassiennes informatisées via leurs catalogues et de pouvoir effectuer des réservations sur leurs documents afin de les faire acheminer vers leurs médiathèques habituelles. Ce service JUMEL « de base » est gratuit pour les abonnés.

Depuis 2011, ce portail permet d'accéder à des ressources en ligne : à titre d'exemple musique, (MusicMe), cinéma (Univers Ciné), Presse (Le Progrès, Le Monde), autoformation (Vodéclit, Tout apprendre)...Ces accès à des documents dématérialisés sont appelés à se développer notamment avec le Prêt de livres numériques (prêt numérique en bibliothèque PNB) et nécessite une veille technologique que l'assemblée départementale par sa MDJ met en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage de ce portail est portée par l'assemblée départementale et la Médiathèque départementale : M.D.J. qui en assure le pilotage technique et qui souscrit les abonnements numériques auprès des différents fournisseurs. Un comité technique associant les bibliothécaires des sites participants à l'équipe de la MDJ se réunit deux fois par an pour préparer collégialement les campagnes d'abonnements aux ressources numériques.

Pour accéder à ces services en ligne et au portail Jumel, la signature de la convention détaillant les modalités de collaboration et les engagements des partenaires ainsi qu'une participation financière est nécessaire. Sur la base d'un forfait de 0,10 € par habitant soit pour 2015 une population de référence de 22 274 habitants, la participation financière de la communauté de commune est fixée à 2 227,40 €.

Le bureau communautaire approuve la convention, valide la participation financière à hauteur de 2 227,40 € et autorise le président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

12-2 Musée de l'Abbaye : choix du prestataire du guide du Musée

Le Guide du musée comprendra une partie Beaux-Arts et une partie historique sur le sous-sol archéologique. Le Guide inclura l'ensemble des donations : la donation de Guy Bardone et René Genis en 2002, la donation de Guy Bardone en 2012 et bientôt le legs à titre posthume de Guy Bardone, afin de proposer un panorama d'œuvres significatives de la collection du musée.

Parmi les 3 offres reçues, il est proposé de retenir La maison d'édition Silvana Editoriale. Les prestations en termes de mise en page, graphisme, relecture, traduction, impression, diffusion et coût, ont été les plus pertinentes dans leur ensemble par rapport au cahier des charges demandé. Elle s'élève à 15 000 € TTC. L'offre des éditions SAMOGY s'élevait à 20 114 € TTC et celle des Ets PERLUETTE, d'un montant de 14 314 € TTC, cependant, elles ne prévoyaient pas de traduction des textes en anglais.

Le bureau communautaire approuve ce choix à l'unanimité et autorise le président à signer tout document relatif à ce dossier.

13-SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE

13-1 SPANC : contractualisation avec l'Agence de l'eau

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose des aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs des particuliers (3 000 €/installations) qui seraient versées par l'intermédiaire de la communauté de communes qui pour cela, percevrait une aide de l'Agence à hauteur de 250 € par dossier subventionnable.

Actuellement, 27 particuliers sont volontaires pour la rénovation de leur système d'assainissement individuel, ce qui permettrait le lancement d'une première tranche de travaux pour 30 installations.

Le bureau communautaire autorise le président à engager cette première tranche de travaux pour 30 installations pour une aide attendue de l'Agence de l'eau de 90 000 € pour les particuliers et 7 500 € pour la communauté de communes et autorise le président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, à l'unanimité.

13-2 SPANC : rapport annuel 2014

En application de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la communauté de communes doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année précédente. Ce rapport définit tout d'abord l'ensemble du service, en reprenant l'historique depuis la fusion des trois anciennes communautés de communes, ses compétences, les prix des redevances obligatoires (contrôles et diagnostics), le budget et des prestations facultatives (entretien des installations). Des indicateurs descriptifs et de performance sont renseignés et enregistrés auprès de l'administration. Cela permet d'obtenir une prime d'environ 1 500 €/an pour le fonctionnement de ce service.

Ce rapport résume également les relations qui ont lieu avec les communes et les administrés (réclamations, emploi du service facultatif d'entretien, etc.).

Enfin ce rapport annonce les perspectives à venir.

Le bureau communautaire approuve à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2014.

14-Questions diverses

- 1) Renouvellement du contrat avec l'Hebdo du Haut-Jura
Le contrat actuel pour la parution d'une page d'information bi-mensuelle expire le 16 novembre 2015. Le président présente différentes propositions pour les parutions futures.

Le bureau communautaire décide à l'unanimité, de retenir une parution mensuelle, sur une année pour un montant de 8 400 € TTC.

- 2) Utilisation de salles du conservatoire de musique par une école élémentaire
Dans le cadre du CLEA, l'école du Truchet demande la mise à disposition de salles du conservatoire de musique pour la pratique du chant choral. Cette mise à disposition est possible par convention. Cependant, comme le souligne Jean-Louis DAVID, le fait que la salle des Dolines ait été refusée à l'école des Moussières pour l'exercice des TAP, serait contradictoire avec une mise à disposition gratuite au Conservatoire.

Le bureau communautaire propose, à l'unanimité, de conventionner avec l'école du Truchet, à titre onéreux, pour un montant de 20 € par séance permettant de couvrir les charges de fonctionnement (ménage, ...).

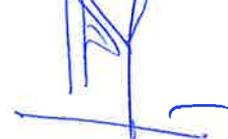
-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21 h 30.

Raphaël Perrin
Président



Philippe Passot
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 6 novembre 2015

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.